

CONTRAT DE LOCATION DU GÎTE" LES TISSEURS DE LIENS"

Propriétaire:

Gillou Quillet
Hameau les Reynouards
07700 Gras
Tel: 04 75 04 39 61
Gillouquillet@yahoo.fr

Conditions particulières:

*Animaux acceptés : non
* capacité : 5/6 personnes

Locataire:

* Nom et prénom:.....
.....
*Adresse :.....
.....
*Téléphone :
* Email:.....

Composition de la famille:

..... personnes dont:
..... adultes
..... enfants

Dates du séjour :

Duà partir de 15h au.....avant 12h

Prix du séjour:

*Le prix du séjour est de : 550 euros. Ce prix s'entend toutes charges et taxes comprises, excepté le chauffage électrique pour les périodes de location hors Juin Juillet, Août et Septembre.

- Location de linge de lit : Oui / Non
- Location de linge de toilette : Oui /Non
- Forfait ménage : Oui / Non
- Mise à disposition d'un lit Bébé : Oui / Non
- Mise à disposition d'une chaise haute : Oui / Non
- -----
- Un acompte de 165 euros (représentant 30% du prix de la location) sera réglé au retour de ce contrat par le locataire par chèque bancaire.
- Le solde d'un montant de 385 euros est à régler au maximum 30 jours avant l'arrivée dans le gîte.
- Dépôt de garantie : Un dépôt de garantie de 300 euros devra être versé en même temps que le solde du séjour. Ce chèque ne sera pas encaissé, et sera rendu en fin de séjour après un état des lieux.

Je soussignédéclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance de la fiche descriptive jointe et des conditions générales figurant ci-après du présent document.

Le.....

signature du propriétaire

A....., le.....

signature du locataire (précédé de la mention manuscrite) "lu et approuvé"

**Gîte les tisseurs de liens
Hameau les Reynouards
07700 Gras**

Conditions Générales

Article 1: Durée du séjour

Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issu du séjour.

Article 2: Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant total de la location et le contrat signé. Le contrat est retourné signé par le propriétaire dès réception de l'acompte. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire

Article 3 :Annulation par le locataire

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux:

l'acompte reste acquis au propriétaire. Si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date du séjour, alors le propriétaire se réserve le droit de conserver l'intégralité des sommes versées.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant de la location reste acquis au propriétaire.

b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 4 : Annulation par le propriétaire

le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées ainsi qu'une indemnité égale à l'acompte versé.

Article 5 : Arrivée

Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 6 : Règlement du solde

Le solde de la location est versé au maximum 30 jours avant l'entrée dans les lieux.

Article 7 : Etat des lieux

Un inventaire est établi par le locataire à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de nettoyage est établi sur la base de calcul mentionnée dans la fiche descriptive.

Article 8: Dépôt de garantie ou caution

Un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire. Il est versé en même temps que le solde du séjour. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas une semaine, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Article 9 : Utilisation des lieux

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Article 10: Capacité

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataire dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires.

Article 11: Animaux

Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 12: Assurances

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 13: Paiement des charges

En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire; les charges non incluses dans le prix. Leur montant s'établit sur la base de calcul mentionnée sur le présent contrat et dans la fiche descriptive et un justificatif est remis par le propriétaire.

Gîte les tisseurs de liens
Hameau les Reynouards
07700 Gras

Fiche descriptive

Sur la plateau du Laoul, au pied de la Dent de Rez (720 m d'altitude), en bordure du hameau des Reynouards, au carrefour du parc protégé de "Natura 2000" et de la réserve des Gorges de l'Ardèche, entre Lavande et Garrigue, à l'abri de la foule "Les tisseurs de liens" vous accueille. Le corps du bâtiment typique de l'Ardèche Méridionale qui abrite le gîte a été bâti en 1880, le gîte quant à lui, jusqu'alors inhabitable a été entièrement restauré en 2016. Il offre une vue absolument remarquable sur le Mont Ventoux, le Vercors, les trois Becs, les champs de Lavande et bien entendu "la dent de Rez". A 10 km du site de restitution de la Grotte Chauvet, 10 km de Vallon, à quelque kilomètres de la grotte de la Madelaine....de la Vallée de l'Ibie et des Gorges de l'Ardèche

Nous avons conservé le caractère rustique de cette bâtisse tout en utilisant des matériaux nobles. Nous utilisons des produits ménagers écologiques (fournis).

Gîte de 5/6 personnes sur 2 étages

Terrain non attenant de 150 m² au Nord, et cour de 40m² au Sud à l'entrée du gîte.
Gîte de 90 m².

2 niveaux :

***Au rez-de-chaussée:**

-cuisine 25m² : plaque de cuisson à gaz, four pyrolyse, réfrigérateur, cafetière, appareil à raclette, machine à laver le linge, bols, tasses etc.... Poterie de création, fabrication artisanale (atelier des mirettes)

***Au 1° étage :**

- Salon (22m²): canapé lit en fer forgé (lit d'appoint), fauteuils voltaire, bibliothèque, jeux de société, wifi, vue sur le Mont Ventoux et les 3 Becs

- Salle de bain (douche italienne), WC

***au 2° étage :**

- Dortoir de 20m² : 3 lits d'une personne (couette 140X190) commode –

- Chambre de 17m² : lit de 2 personnes, (couette 200X200) console avec chaise, commode...vue sur la colline au Nord et la Dent de Rez

***Divers:** chaise et lit de bébé sur demande, aspirateur, wifi. Tartes aux légumes bio sur commande

***Extérieur:** barbecue, salon de jardin, parasol.

*** Prestations en option:**

– location housse de couette, drap house et taie : 10 euros/ lit

– ménage de fin de séjour : 60 euros

– Chauffage en dehors de Juin/ Juillet/ Août/ septembre : selon la consommation

– Taxe de séjour comprise dans le prix.